

TRISOMIE 21**35 000 futures mères dépistées**

Depuis le 1^{er} juillet 2017, date à laquelle la mesure est entrée en vigueur, et jusqu'au 31 décembre 2017, date des dernières données mutuelles disponibles, 34 669 femmes enceintes ont bénéficié du remboursement du test sanguin de dépistage du syndrome de Down ou trisomie 21. La ministre de la Santé et des Affaires sociales Maggie De Block a débloqué un budget de 15 millions d'euros permettant ce remboursement.

Le test est entièrement remboursé pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM, Omnio...) Les autres patientes paient un ticket modérateur (quote-part personnelle) de 8,86 euros. Auparavant, le test coûtait plusieurs centaines d'euros.

Environ 100 000 femmes se font dépister chaque année. Jusqu'il y a peu, elles recouraient au test combiné classique (analyse du sang maternel et mesure de la clarté nucale – zone sur le crâne – du fœtus), à la fiabilité incertaine. En cas

de résultat suspect, il convenait d'opérer une amniocentèse invasive pouvant entraîner un risque non négligeable de fausse couche (50 fausses couches par an).

Test sur l'ADN du fœtus

Le dépistage prénatal non invasif (DPNI) est un test de l'ADN du fœtus réalisé au moyen d'un simple prélèvement du sang maternel. Il peut être réalisé à partir de 12 semaines de grossesse. Étant donné sa fiabilité, cette forme de dépistage diminue la nécessité de recourir ensuite à un examen invasif tel que l'amniocentèse, ce qui réduit le risque de fausses couches.

Récemment, une étude de l'université de Gand a toutefois souligné que si la fiabilité du DPNI était avérée pour les femmes de plus de 40 ans, le risque d'obtenir un avis « faussement positif » restait important pour les femmes de 25 ans, entraînant malgré tout un recours à l'amniocentèse. ■

IMMAGÉLOË